

## PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du mardi 17 mai 2022, à 19 h, tenue à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Ludovic Grisé Farand, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Louise Dion  
M. le conseiller Vincent Fortier  
M. le conseiller Mathieu Marcil  
Mme la conseillère Nancy Cormier  
M. le conseiller Louis Mercier  
Mme la conseillère Hélène Ringuet  
M. le conseiller Jérémie Dion Bernard  
M. le conseiller Marc-André Paquette

Sont également présents, le directeur général, M. Vincent Tanguay, et la greffière, Me Sarah Giguère.

---

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Monsieur le maire Ludovic Grisé Farand constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Le maire remercie la conseillère Louise Dion dans son rôle de mairesse suppléante pendant son congé de paternité ainsi que les conseillères Nancy Cormier et Hélène Ringuet pour leur remplacement à certains comités toujours pendant cette période.

La conseillère Nancy Cormier informe les citoyens que ce mois-ci s'avère être celui de la sensibilisation de la maladie de Lyme.

Finalement, une présentation est effectuée par la policière Tania Lafond sur le Programme « Réso ».

### **220517-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Marc-André Paquette, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- L'ajout du point 7.4.3 intitulé « Embauche et nomination d'un directeur du génie »;
- L'ajout du point 7.7.13 intitulé « Résiliation Promesse d'achat - Partie du lot 6 195 911 situé sur la rue Marie-Victorin (Parc d'affaires Gérard-Filion) »;
- L'ajout du point 7.8.3 intitulé « Ratification – Promesse d'achat – Parties des lots 2 417 974 et 2 451 986 du Cadastre du Québec, situées sur la rue Beaumont Est »;

## PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- L'ajout du point 7.8.4 intitulé « Ratification – Amendement à la promesse d'achat – Lots 6 357 582 et 6 357 583 du Cadastre du Québec, situés sur le boulevard Clairevue Ouest »;
- L'ajout du point 7.8.5 intitulé « Autorisation – Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation pour des fins de réserve foncière municipale – Lot 2 418 088 du Cadastre du Québec, situé sur le chemin De La Rabastalière Est »;
- L'ajout du point 7.8.6 intitulé « Ratification - Promesse d'achat - Lot 2 418 088 du Cadastre du Québec, situé sur le chemin De La Rabastalière Est »;
- L'ajout du point 7.10.5 intitulé « Adjudication d'un contrat de travaux pour l'ajout de feux de circulation aux intersections Marie-Victorin/Clairevue et Marie-Victorin/sortie de l'autoroute 30 - APP-SP-22-08 / GEN-2021-03 ».

### PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Louis Mercier, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'ajouter le point 7.1.9 intitulé *Consultation Complexe sportif*.

Votes pour : 2 (Vincent Fortier, Louis Mercier)

Votes contre : 6 (Louise Dion, Mathieu Marcil, Nancy Cormier, Hélène Ringuet, Jérémy Dion Bernard, Marc-André Paquette)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

### DEUXIÈME PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Louis Mercier, et RÉSOLU d'ajouter le point 7.1.9 intitulé *Plan d'urbanisme*.

Votes pour : 2 (Vincent Fortier, Louis Mercier)

Votes contre : 6 (Louise Dion, Mathieu Marcil, Nancy Cormier, Hélène Ringuet, Jérémy Dion Bernard, Marc-André Paquette)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

CES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT ÉTANT REJETÉES, LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉE TELLE QUELLE.

220517-2

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

Il est PROPOSÉ par Nancy Cormier, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 19 avril 2022, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### SUIVI DE LA DIRECTION GÉNÉRALE SUR LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Aucun.

## PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Le conseiller Louis Mercier quitte les délibérations à 20 h 23 et reprend son siège à 20 h 25.

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Demande de modification au Règlement de zonage afin de permettre qu'un bâtiment agricole soit à 400 pieds d'un bâtiment principal;
- Demande de remplacement des feux de circulation de la rue Marie-Victorin par un carrefour giratoire;
- Lutte contre les changements climatiques et projets de la municipalité / Possibilité d'un test climat / Densification et plantation d'arbres / Interdiction d'entrer sur les terrains privés pour permettre au service de police d'intervenir lors de fête ou infractions aux règlements;
- Développement de l'aéroport Montréal Saint-Hubert, opinion des élus;
- Publicité face à la consultation sur le développement de l'aéroport Montréal Saint-Hubert, tel que le trafic aérien;
- Modifications de zonage et consultations y afférentes.

Le conseiller Mathieu Marcil quitte les délibérations à 21 h 03 et reprend son siège à 21 h 05.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Liste de mouvements du personnel syndiqué - période se terminant le 29 avril 2022
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 31 décembre 2021
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 30 avril 2022
- Liste des virements budgétaires des salaires pour la période se terminant le 31 décembre 2021
- Liste des virements budgétaires des salaires pour la période se terminant le 30 avril 2022
- Rapport mensuel sur la gestion contractuelle pour la période se terminant le 30 avril 2022
- Liste des remboursements autorisés pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2022 - dépenses de recherche et de soutien des conseillers
- Procès-verbal de correction - règlement 2022-9

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**220517-3 NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE - PÉRIODE DU 1ER JUIN 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Il est PROPOSÉ par Nancy Cormier, APPUYÉ par Louis Mercier, et RÉSOLU de prolonger la nomination de la conseillère Louise Dion à titre de mairesse suppléante, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 décembre 2022; et

D'autoriser celle-ci à remplacer le maire, en son absence, dans ses fonctions, à l'agglomération de Longueuil, notamment, au sein des divers comités, commissions et séances de conseil de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-4 SINCÈRES REMERCIEMENTS AU CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE AINSI QU'AUX VILLES DE BOUCHERVILLE, BELOEIL, ET VARENNES POUR LE PRÊT DE LEURS INSTALLATIONS AQUATIQUES AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Marc-André Paquette, et RÉSOLU de remercier le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) ainsi que les villes de Boucherville, Beloeil et Varennes pour le prêt de leurs installations sportives aux citoyens et organismes de la municipalité lors des sessions d'automne 2021, hiver et printemps 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-5 AIDE FINANCIÈRE AU CLUB RICHELIEU SAINT-BRUNO - FONDS JEAN-MARC LANCTÔT POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE**

Il est PROPOSÉ par Hélène Ringuet, APPUYÉ par Nancy Cormier, et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 1 000 \$ pour contribuer au Fonds Jean-Marc Lanctôt pour l'enfance et la jeunesse du Club Richelieu Saint-Bruno.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-6 AIDE FINANCIÈRE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU MONT-BRUNO - CÉRÉMONIE DE FIN D'ÉTUDES DES ÉLÈVES DU 5E SECONDAIRE**

Il est PROPOSÉ par Nancy Cormier, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'accorder une aide financière au montant de 500 \$ à l'école secondaire du Mont-Bruno afin d'offrir des bourses aux élèves méritants lors de la cérémonie de remise de diplômes honorifiques et fin d'études des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire qui se tiendra le vendredi 10 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-7 AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION ACADEMIE DES SACRÉS-COEURS**

Il est PROPOSÉ par Marc-André Paquette, APPUYÉ par Louis Mercier, et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 500 \$ pour contribuer à la Fondation Académie des Sacrés-Coeurs dans le cadre de son Tournoi de golf du 19 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**220517-8 COMITÉ CONSULTATIF SUR LES ARTS ET LA CULTURE - NOMINATION DES NOUVEAUX MEMBRES, MODIFICATION DU NOM ET DE LA CHARTE DU COMITÉ**

---

Il est PROPOSÉ par Jérémy Dion Bernard, APPUYÉ par Hélène Ringuet, et RÉSOLU dans le cadre du Comité consultatif sur les arts et la culture :

- De modifier le nom du Comité consultatif sur les arts et la culture pour le Comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine;
- D'adopter la charte du comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine, telle que proposée;
- De procéder à la nomination des membres suivants, pour un mandat d'une période de deux (2) ans, renouvelable automatiquement en l'absence de résolution prolongeant le mandat ou y mettant fin, à savoir:
  - Mme Andréanne Alain
  - Mme Noémie Azoulay
  - Mme Fannie Chapdelaine;
  - M. Philippe de Breyne
  - Mme Sarai Gomez
  - Mme Élyse Mathieu
  - M. Alain Paré

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-9 COMITÉ CONSULTATIF SUR LES SPORTS - NOMINATION DES MEMBRES ET ADOPTION DE LA CHARTE DU COMITÉ**

---

Il est PROPOSÉ par Nancy Cormier, APPUYÉ par Louis Mercier, et RÉSOLU, dans le cadre du Comité consultatif sur les sports :

D'adopter la charte du comité consultatif sur les sports, telle que proposée;

De procéder à la nomination des organismes suivants, à titre de membres dudit comité, et ce, pour un mandat d'une période de deux (2) ans, renouvelable automatiquement en l'absence de résolution prolongeant le mandat ou y mettant fin :

- Association Budokai Saint-Bruno
- Association de basketball de Saint-Bruno (Cougars)
- Association de ringuette Les Intrépides
- Association de soccer Montis
- Association du baseball mineur de St-Bruno
- Association du hockey mineur de Saint-Bruno
- Association régionale de Kin-ball Rive-Sud
- Centre d'Escrime Excellence
- Club de BMX Rive-Sud
- Club de curling Mont-Bruno
- Club de football de Saint-Bruno (Barons)
- Club de nage synchronisée Aqua-Rythme St-Bruno
- Club de natation Samak
- Club de pickleball
- Club des coureurs sur route du Mont Saint-Bruno
- Club Gym Richelieu
- Ligue amicale de balle-molle 45 ans et plus
- Ligue de balle-molle de Saint-Bruno
- Ligue de balle-molle Les Montarvilleuses
- Ligue de balle-molle Montarville

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Patinage St-Bruno
- Virtuose Centre Acrobatique

Que tout autre organisme sportif reconnu par la Ville et qui en fera la demande à la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire soit reconnu à titre de membre conformément à la charte du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-10 COMITÉ CONSULTATIF D'ÉTHIQUE ET DE GOUVERNANCE -  
NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES**

---

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué en mars dernier afin de recueillir des candidatures de citoyens souhaitant être membres du Comité consultatif d'éthique et de gouvernance;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, suite aux démissions de monsieur Claude Bélanger et de monsieur Paul Robert, ne compte plus que deux membres;

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jérémy Dion Bernard, et RÉSOLU de nommer à titre de membres du comité consultatif d'éthique et de gouvernance les personnes suivantes, et ce, pour un mandat de deux ans :

- Madame Maude Riopel;
- Madame Andrée Leblanc;
- Monsieur Éric Latour;
- Monsieur Jean-Charles Boily.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Louis Mercier, et RÉSOLU de retirer la nomination de Madame Andrée Leblanc au sein du comité consultatif d'éthique et de gouvernance.

Votes pour : 2 (Vincent Fortier, Louis Mercier)

Votes contre : 6 (Louise Dion, Mathieu Marcil, Nancy Cormier, Hélène Ringuet, Jérémy Dion Bernard, Marc-André Paquette)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

DEUXIÈME PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de scinder la présente résolution afin de voter séparément sur la nomination de Madame Maude Riopel, Monsieur Éric Latour et Monsieur Jean-Charles Boily au sein du comité consultatif d'éthique et de gouvernance et la nomination de Madame Andrée Leblanc au sein du même comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-11 COMITÉ CONSULTATIF D'ÉTHIQUE ET DE GOUVERNANCE -  
NOMINATION DE TROIS NOUVEAUX MEMBRES**

---

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de nommer à titre de membres du comité consultatif d'éthique et de gouvernance les personnes suivantes, et ce, pour un mandat de deux ans :

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Madame Maude Riopel;
- Monsieur Éric Latour;
- Monsieur Jean-Charles Boily.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-12 COMITÉ CONSULTATIF D'ÉTHIQUE ET DE GOUVERNANCE -  
NOMINATION DE MADAME ANDRÉE LEBLANC**

---

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de nommer madame Andrée Leblanc à titre de membres du comité consultatif d'éthique et de gouvernance les personnes suivantes, et ce, pour un mandat de deux ans.

Votes pour : 6 (Louise Dion, Mathieu Marcil, Nancy Cormier, Hélène Ringuet, Jérémy Dion Bernard, Marc-André Paquette)  
Votes contre : 2 (Vincent Fortier, Louis Mercier)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**220517-13 AUTORISATION - FERMETURE DE TRONÇONS DE RUES POUR LA  
TENUE DE FÊTES DE QUARTIER**

---

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Hélène Ringuet, et RÉSOLU :

D'autoriser la fermeture de tronçons des rues suivantes :

- Rue Bellevue, entre les rues De Chambly et Leduc, le 4 juin 2022, de 15 h à 22 h, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins;
- Rue Jodoin, le 4 juin 2022, de 15 h à 20 h, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins;
- Rue Viel, en face du 232, le 4 juin 2022, de 15 h à 22 h, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins;
- Rue Jolliet, entre les rues Goyer et Gervais, le 4 juin 2022, de 10 h à 14 h, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins;
- Rue de la Viorne, le 4 juin 2022, de 15 h à 20 h, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins;
- Rue Hillcrest, le 4 juin 2022, de 12 h à 23 h, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins;
- Place Jules-Léger, dans le rond-point, le 4 juin 2022, de 14 h à 16 h, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins;
- Rue Bourbeau, le 4 juin 2022, de 12 h à 18 h, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins;
- Rue Gouin, entre le 370 et le 410, le 4 juin 2022, de 10 h 30 à 16 h, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins;
- Place des Génévriers, le 4 juin 2022, de 15 h à 20 h, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins;
- Rue Thérèse-Casgrain, entre le 101 et le 130, le 4 juin 2022, de 16 h à 19 h 30, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins;

## PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Rue Dulude, en face du 1184, le 4 juin 2022, de 11 h à 21 h, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins;
- Rue Oakwood, entre le boul. Clairevue et la rue Hillside, le 4 juin 2022, de 10 h à 22 h, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins;
- Rue Beauchemin, entre les rues Lamarche et Pépin, le 4 juin 2022, de 16 h à 20 h, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins;
- Rue Goyer, entre le boul. Clairevue Est et la rue Caillé Est, le 4 juin 2022, de 13 h à 20 h, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins;
- Rue Hillside, entre le 1360 et le 1395, le 4 juin 2022, de 10 h à 22 h, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins;
- Rue Guilbert, le 4 juin 2022, de 14 h à 20 h, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins;
- Rue Carolyn, le 4 juin 2022, de 14 h à 18 h, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins;
- Rue Longueuil, le 11 juin 2022, de 17 h à 22 h, pour la tenue d'une fête de quartier (report de la date prévue du 4 juin - résolution 220419-7);
- Rue Gaboury, en face du 835, le 4 juin 2022, de 15 h à 19 h, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins;
- Rue et place Loyseau, le 4 juin 2022, de 9 h à 18 h, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins;
- Rue des Merisiers, du 450 au 471, le 4 juin 2022, de 17 h à 19 h, pour la tenue d'une fête de quartier dans le cadre de la Fête des voisins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **220517-14 EMBAUCHE ET NOMINATION D'UNE DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS CITOYENNES**

---

Il est PROPOSÉ par Hélène Ringuet, APPUYÉ par Marc-André Paquette, et RÉSOLU d'embaucher et de nommer madame Manon Lacourse à titre de directrice des communications et des relations citoyennes, laquelle entrera en fonction le 6 juin 2022, sa rémunération étant fixée selon la classe 7 de l'échelle salariale du Protocole des conditions de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **220517-15 EMBAUCHE ET NOMINATION D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

---

Il est PROPOSÉ par Louis Mercier, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'embaucher et de nommer madame Natacha Garneau-Tremblay à titre d'adjointe administrative à la direction générale, laquelle entrera en fonction le 6 juillet 2022, sa rémunération étant fixée selon la classe 2 de l'échelle salariale du Protocole des conditions de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**220517-16 EMBAUCHE ET NOMINATION D'UN DIRECTEUR DU GÉNIE**

Il est PROPOSÉ par Nancy Cormier, APPUYÉ par Louis Mercier, et RÉSOLU d'embaucher et de nommer monsieur Benoit Carbonneau à titre de directeur du génie, lequel entrera en fonction le ou vers le 20 juin 2022, sa rémunération étant fixée selon la classe 8 de l'échelle salariale du Protocole des conditions de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-17 AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2022**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jérémy Dion Bernard, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 30 avril 2022 de 3 160 793,69 \$, incluant les charges salariales de 711 044,91 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2022, la liste des dépôts directs pour une somme de 976 009,99 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 711 944,97 \$, la liste des paiements par débit direct de 762 629,47 \$ et la liste des chèques annulés de 835,65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-18 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DES DENIERS PROVENANT DES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR LA MUNICIPALITÉ EN VERTU DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

Il est PROPOSÉ par Louis Mercier, APPUYÉ par Marc-André Paquette, et RÉSOLU d'affecter, conformément aux dispositions de l'alinéa 2° de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), l'excédent des deniers provenant des emprunts contractés par la municipalité en vertu de divers règlements d'emprunt, comme suit :

**Au paiement des échéances annuelles**

<b>Règlement n°</b>	<b>Description</b>	<b>Excédent</b>
2017-6	Frais de refinancement 2017	1 022 \$
2018-5	Frais de refinancement 2018	985 \$
2019-9	Frais de refinancement 2019	5 283 \$
<b>Total</b>		<b><u>7 290 \$</u></b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-19 AUTORISATIONS DIVERSES - FÊTE DU CANADA 2022**

Il est PROPOSÉ par Nancy Cormier, APPUYÉ par Jérémy Dion Bernard, et RÉSOLU, et ce, afin de permettre la tenue d'activités organisées dans le cadre de la Fête du Canada 2022 :

- D'autoriser la fermeture des rues suivantes pour la parade et les activités protocolaires, le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 de 11 h 30 à 13 h 30 :
  - rue Montarville, entre le chemin De La Rabastalière et l'église Saint-Bruno;
  - rue Saint-Jacques, à l'angle de la rue Montarville;
  - rue de l'Hôtel-de-Ville, à l'angle du chemin De La Rabastalière;

En cas de pluie, la parade et les activités protocolaires sont annulées;

## PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- D'autoriser que 30 voitures anciennes puissent se stationner dans le stationnement de l'hôtel de ville, le 1<sup>er</sup> juillet 2022 de 11 h 30 à 12 h 30.

En cas de forte pluie, cette activité sera annulée;

- D'autoriser la présentation d'un feu d'artifice, le 1<sup>er</sup> juillet 2022 à de 22 h à 22 h 15, au parc de la Coulée et le report de celui-ci au 2 juillet à 22 h, en cas de température non clémente;
- D'autoriser la fermeture des rues suivantes pour la tenue du feu d'artifice et le spectacle, le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 de 18 h à 23 h et le report au 2 juillet, en cas de température non clémente;
  - Rue de Montarville, entre le boulevard Seigneurial et la rue des Peupliers;
  - La rue Lakeview, entre la rue Montarville et la rue de Bienville;
- D'autoriser la fermeture des rues suivantes pour la tenue du feu d'artifice, le vendredi 1<sup>er</sup> juillet de 21 h 30 à 23 h et le report au 2 juillet 2022, en cas de température non clémente;
  - Rue Roberbal, entre la rue de Vimy et le boulevard Seigneurial;
- D'autoriser la dérogation au *Règlement P. 1-2 sur la paix et le bon ordre*, et ce plus précisément aux articles 1.8 et 1.13, stipulant qu'il est interdit d'obstruer ou de gêner le passage des piétons ou la circulation des voitures de quelque manière que ce soit, et d'organiser une démonstration, d'offrir en vente des objets ou marchandises, ou d'exercer quel qu'autre activité qui rassemblerait une foule et susceptible d'entraver la circulation des piétons ou des véhicules routiers;

Le tout sous réserve des décrets gouvernementaux relatifs aux autorisations durant la pandémie de la Covid-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **220517-20 AUTORISATION - PROLONGATION DES HEURES D'OUVERTURE DE CERTAINS PARCS MUNICIPAUX - VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES - ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX DE LA SAISON ESTIVALE 2022**

---

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jérémy Dion Bernard, et RÉSOLU :

- 1) De prolonger les heures d'ouverture des parcs Rabastalière et Albert-Schweitzer, et ce, jusqu'à minuit aux dates suivantes :

#### PARC RABASTALIÈRE

3 et 4 juin 2022 - Association baseball mineur - Tournoi de balle donnée

1<sup>er</sup> et 2 juillet 2022 - Association baseball mineur - Tournoi moustique provincial

15 et 16 juillet 2022 - Ligue de balle-molle St-Bruno - Tournoi mi-saison

9 et 10 septembre 2022 - Ligue de balle-molle St-Bruno - Éliminatoires de fin de saison

## PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

### PARC ALBERT-SCHWEITZER

17 juin 2022 - Ligue de balle-molle Montarville - Tournoi mi-saison

7, 8 et 9 juillet 2022 - Ligue de balle-molle St-Bruno - Coupe Défi

26 août 2022 - Ligue de balle-molle Montarville - Éliminatoires de fin de saison

9 et 10 septembre 2022 - Ligue de balle-molle Montarville - Éliminatoires de fin de saison

2) D'autoriser, conditionnellement à l'obtention des permis requis selon la Loi sur les permis d'alcool, la vente et la consommation de boissons alcoolisées dans les parcs Rabastalière, Albert-Schweitzer et Jolliet, aux dates et heures suivantes :

### PARC RABASTALIÈRE

18 juin 2022, 12 h à 23 h Association baseball mineur - Ouverture saison

3 juin 2022, 18 h à 23 h Association baseball mineur - Tournoi de balle donnée

4 juin 2022, 12 h à 23 h Association baseball mineur - Tournoi de balle donnée

30 juin 2022, 17 h à 23 h Association baseball mineur - Tournoi moustique provincial

1<sup>er</sup>, 2 et 3 juillet 2022, 12 h à 23 h Association baseball mineur - Tournoi moustique provincial

11 au 15 juillet 2022, 18 h à 23 h Ligue de balle-molle St-Bruno - Tournoi mi-saison

16 et 17 juillet 2022, 12 h à 23 h Ligue de balle-molle St-Bruno - Tournoi mi-saison

5 au 7 septembre 2022, 18 h à 23 h Ligue de balle-molle St-Bruno - Éliminatoires de fin de saison

9 septembre 2022, 18 h à 23 h Ligue de balle-molle St-Bruno - Éliminatoires de fin de saison

10 et 11 septembre 2022, 12 h à 23 h Ligue de balle-molle St-Bruno - Éliminatoires de fin de saison

### PARC ALBERT-SCHWEITZER

10 juin 2022, 18h à 23h Ligue de balle-molle Montarville - Tournoi mi-saison

11 et 12 juin 2022, 12 h à 23 h Ligue de balle-molle Montarville - Tournoi mi-saison

17 juin 2022, 18 h à 23 h Ligue de balle-molle Montarville - Tournoi mi-saison

18 et 19 juin 2022, 12h à 23h Ligue de balle-molle Montarville - Tournoi mi-saison

7 et 8 juillet 2022, 18 h à 23h Ligue de balle-molle St-Bruno - Coupe Défi

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

9 et 10 juillet 2022, 12h à 23h Ligue de balle-molle St-Bruno - Coupe Défi

26 août 2022, 18h à 23h Ligue de balle-molle Montarville - Éliminatoires de fin de saison

27 et 28 août 2022, 12h à 23h Ligue de balle-molle Montarville - Éliminatoires de fin de saison

9 septembre 2022, 18h à 23h Ligue de balle-molle Montarilloise - Éliminatoires de fin de saison

10 et 11 sept. 2022, 12h à 23h Ligue de balle-molle Montarilloise - Éliminatoires de fin de saison

**PARC JOLLIET**

9 juillet 2022, 12 h à 20 h Ligue de balle-molle St-Bruno - Coupe Défi

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**220517-21    AUTORISATION - DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA) - RÉAMÉNAGEMENT DES SALLES DE TOILETTES ET AJOUT D'UNE SALLE D'HYGIÈNE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est PROPOSÉ par Jérémy Dion Bernard, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMA 2022 pour le réaménagement des salles de toilettes et l'ajout d'une salle d'hygiène au centre communautaire;

D'autoriser madame Nancy Bolduc - Directrice du loisir de la culture et de la vie communautaire, à présenter ladite demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMA 2022 pour le réaménagement des salles de toilettes et l'ajout d'une salle d'hygiène au centre communautaire; et

De se conformer aux critères de ce programme, à savoir :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- La Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**220517-22    AUTORISATION - CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMADA**

---

Il est PROPOSÉ par Nancy Cormier, APPUYÉ par Jérémy Dion Bernard, et RÉSOLU d'approuver le protocole d'entente entre la Ville et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour l'aménagement de deux terrains de shuffleboard au parc Jolliet;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit protocole d'entente selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole joint à la présente résolution, ainsi que tout autre document et à poser tout geste nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-23    AUTORISATION - UTILISATION DU TERRAIN VACANT SITUÉ AU 1180, RUE MARIE-VICTORIN PAR LE CLUB DE BMX RIVE-SUD LES 28 ET 29 MAI 2022**

---

Il est PROPOSÉ par Marc-André Paquette, APPUYÉ par Jérémy Dion Bernard, et RÉSOLU :

D'autoriser l'utilisation du terrain vacant situé au 1180, rue Marie-Victorin à des fins de stationnement de véhicules de camping pour la tenue des courses régionales du Club de BMX Rive-Sud les 28 et 29 mai 2022;

Il est strictement interdit d'allumer des feux, il n'y a aucun service sur le terrain et celui-ci doit être nettoyé par le Club après son utilisation;

Cette autorisation est conditionnelle à l'approbation du Service des incendies et du Service de police de l'agglomération de Longueuil en ce qui a trait à l'installation de tels véhicules sur les lieux et qu'ils puissent intervenir si jamais il y avait des plaintes ou des situations problématiques/d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire Ludovic Grisé Farand quitte les délibérations à 21 h 43.

**220517-24    DÉROGATION MINEURE DM 2022-070 POUR AUTORISER UNE PROPORTION DE MAÇONNERIE INFÉRIEURE À LA NORME PRESCRITE POUR DEUX MURS AU 1741, RUE SOUTHMOUNT**

---

CONSIDÉRANT l'avis public publié par la greffière le 29 avril 2022;

Il est PROPOSÉ par Mathieu Marcil, APPUYÉ par Hélène Ringuet, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2022-070, déposée par monsieur Steve Vanasse, pour autoriser une proportion de maçonnerie inférieure à la norme prescrite pour le bâtiment résidentiel situé au 1741, rue Southmount, et ce, en dérogation aux dispositions de l'article 64 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, conformément à la résolution 220420.6 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 20 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**220517-25 DÉROGATION MINEURE DM 2022-072 POUR AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT COMPORTANT UN NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT INFÉRIEUR ET OCCUPANT PLUS DE 50 % DE LA COUR AVANT AU 1251, BOULEVARD DES PROMENADES**

---

CONSIDÉRANT QUE les superficies de plancher dévolues à la salle d'exposition ainsi qu'à l'entrepôt, pour ce type de commerce, sont très appréciables et elles ne reflètent pas proportionnellement un ratio de cases de stationnements usuels;

CONSIDÉRANT l'avis public publié par la greffière le 29 avril 2022;

Il est PROPOSÉ par Mathieu Marcil, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2022-072, déposée par le Groupe Montoni, pour autoriser l'aménagement d'un stationnement comportant un nombre de cases de stationnement inférieur à la norme prescrite et occupant plus de 50 % de la cour avant au 1251, boulevard des Promenades, et ce, en dérogation aux dispositions des articles 30 et 225 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, conformément à la résolution 220420.8 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 20 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire Ludovic Grisé Farand reprend son siège à 21 h 48.

**220517-26 DÉROGATION MINEURE DM 2022-073 POUR AUTORISER UNE ENTRÉE EXTÉRIEURE INDÉPENDANTE POUR UN LOGEMENT BIGÉNÉRATION AU 770, RUE CUSSON**

---

CONSIDÉRANT l'avis public publié par la greffière le 29 avril 2022;

Il est PROPOSÉ par Mathieu Marcil, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2022-073, déposée par monsieur Jean-Robert Duquette, pour autoriser une entrée extérieure indépendante pour le logement bigénération, au 770, rue Cusson, et ce, en dérogation aux dispositions de l'article 79 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, conformément à la résolution 220420.9 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 20 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Louis Mercier inscrit sa dissidence relativement à ce point.

**220517-27 DÉROGATION MINEURE DM 2022-076 POUR AUTORISER UNE MARGE AVANT ET UNE PROPORTION DE MATÉRIAUX DE PAREMENT EXTÉRIEUR DÉROGATOIRES AU 730, GRAND BOULEVARD OUEST**

---

CONSIDÉRANT l'avis public publié par la greffière le 29 avril 2022;

Il est PROPOSÉ par Mathieu Marcil, APPUYÉ par Jérémy Dion Bernard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2022-076, déposée par madame Caroline Gemme et monsieur Jonathan Lacoste-Jobin, pour autoriser une marge avant et une proportion de parements de maçonnerie dérogatoires pour le bâtiment résidentiel situé au 730, Grand Boulevard Ouest, et ce, en dérogation aux dispositions de l'article 60 et du tableau des spécifications de la zone AB-193 de l'annexe B du *Règlement de zonage URB-Z2017*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-28 DÉROGATION MINEURE DM 2022-077 POUR AUTORISER LA CRÉATION D'UN LOT COMPORTANT UNE LARGEUR DÉROGATOIRE AU 1521, RUE DU MONT**

---

CONSIDÉRANT l'avis public publié par la greffière le 29 avril 2022;

Il est PROPOSÉ par Mathieu Marcil, APPUYÉ par Hélène Ringuet, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2022-077, déposée par monsieur André Besner, pour autoriser la création d'un lot comportant une largeur dérogatoire au 1521, rue du Mont, sous réserve :

- De déposer à la Ville un plan de lotissement préparé par un arpenteur-géomètre afin que la dérogation mineure puisse être présentée au conseil municipal;
- De maintenir le boisé présent sur le terrain correspondant au lot 2 418 660 à la suite des opérations cadastrales;

et ce, en dérogation aux dispositions du tableau des spécifications de la zone HA-721 de l'annexe B du *Règlement de zonage URB-Z2017*, conformément à la résolution 220420.11 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 20 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Vincent Fortier quitte les délibérations à 21 h 57 et reprend son siège à 22 h.

**220517-29 APPROBATION DE LA LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

---

Il est PROPOSÉ par Mathieu Marcil, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approuver les PIIA ci-après mentionnés, et ce, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 20 avril 2022, aux conditions suivantes, le cas échéant :

- La demande de **PIIA 2022-013** pour l'installation d'une enseigne sur auvent au 665, boulevard Clairevue Ouest, sous réserve de modifier le dispositif d'éclairage au DEL avec panneaux translucides pour une enseigne illuminée par réflexion, conformément à la résolution 220420.12 du CCU;
- La demande de **PIIA 2022-016** pour l'agrandissement du bâtiment en cour latérale sur deux étages situé au 770, rue Cusson, sous réserve d'approuver la demande de dérogation mineure 2022-073 qui aurait pour effet d'autoriser une entrée extérieure indépendante pour le projet de logement bigénération, conformément à la résolution 220420.13 du CCU;
- La demande de **PIIA 2022-019** pour l'agrandissement du bâtiment résidentiel situé au 1741, rue Southmount, sous réserve de déposer un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre lors de la demande de permis, conformément à la résolution 220420.14 du CCU;
- La demande de **PIIA 2022-057** pour la construction d'un bâtiment commercial au 1251, boulevard des Promenades, conformément à la résolution 220420.16 du CCU;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- La demande de **PIIA 2022-060** pour la création d'un nouveau lot commercial au 1000, boulevard des Promenades, conformément à la résolution 220420.17 du CCU;
- La demande de **PIIA 2022-061** pour la rénovation d'une suite commerciale située au 355, boulevard des Promenades, sous réserve de faire l'objet une demande distincte pour l'affichage, conformément à la résolution 220420.18 du CCU;
- La demande de **PIIA 2022-062** pour l'agrandissement du bâtiment résidentiel situé au 385, rue des Peupliers, conformément à la résolution 220420.19 du CCU;
- La demande de **PIIA 2022-063** pour l'agrandissement du bâtiment résidentiel situé au 1024, rue Gaboury, sous réserve d'utiliser une brique plus pâle pour améliorer l'intégration du projet au secteur, tel que la brique Rinox, modèle Roxton, couleur Charbon Cendré, conformément à la résolution 220420.20 du CCU;
- La demande de **PIIA 2022-064** pour l'aménagement du stationnement et l'aménagement paysager au 1335, place René-Descartes, conformément à la résolution 220420.21 du CCU;
- La demande de **PIIA 2022-066** pour la rénovation du bâtiment résidentiel situé au 1815, rue de Montpellier, conformément à la résolution 220420.22 du CCU;
- La demande de **PIIA 2022-067** pour la subdivision de l'immeuble situé au 1885, rue de Cambrai, conformément à la résolution 220420.23 du CCU;
- La demande de **PIIA 2022-068** pour l'installation de deux (2) enseignes sur auvent au 1, chemin De La Rabastalière Est, conformément à la résolution 220420.24 du CCU;
- La demande de **PIIA 2022-069** pour l'agrandissement du bâtiment résidentiel situé au 854, rue Gaboury, sous réserve de préserver le conifère présent en cour avant, conformément à la résolution 220420.25 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-30 APPROBATION DE LA DEMANDE DE PIIA 2022-074 POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 730, GRAND BOULEVARD OUEST**

---

Il est PROPOSÉ par Mathieu Marcil, APPUYÉ par Nancy Cormier, et RÉSOLU d'approuver la demande de PIIA 2022-074, déposée par madame Caroline Gemme et monsieur Jonathan Lacoste-Jobin, pour l'agrandissement du bâtiment résidentiel situé au 730, Grand Boulevard Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**220517-31 REFUS D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE POUR LA ZONE AA-490**

---

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification de zonage concernant la zone AA-490 a été adressée à la Direction de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable le 24 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la zone AA-490 est située à l'intérieur de la zone agricole permanente en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles (P-41.1)

CONSIDÉRANT QUE seuls les usages agricoles de la classe 1 et l'usage pépinière sont autorisés dans la zone AA-490;

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification réglementaire visait à autoriser un zonage autre qu'agricole, soit un usage commercial qui aurait pour effet d'agrandir la zone CB-754 (voisine) à même la zone AA-490 et d'y reconduire les usages autorisés, et que cette modification requière une autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 2 419 054 souhaitent vendre la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge inopportun de donner suite à la demande de modification de zonage pour ladite zone;

Il est PROPOSÉ par Jérémy Dion Bernard, APPUYÉ par Mathieu Marcil, et RÉSOLU de refuser la demande de modification de zonage et de maintenir les usages autorisés en vigueur dans la zone AA-490.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Hélène Ringuet quitte les délibérations à 22 h 20 et reprend son siège à 22 h 21.

**220517-32 DEMANDE DE MODIFICATION DU SAD AFIN DE REMPLACER LES LIMITES DE L'AIRE D'AFFECTATION MULTIFONCTIONNELLE ET D'INTRODUIRE UNE AIRE D'AFFECTATION RÉCRÉATION ET GRAND ESPACE VERT À MÊME L'AIRE D'AFFECTATION INDUSTRIELLE ET D'AFFAIRES**

---

CONSIDÉRANT QUE l'amendement proposé n'altère pas l'armature industrielle et il ne compromet pas la disponibilité des terrains dévolus à des fins industrielles dans le parc d'affaires Gérard-Filion, et ce, en raison du caractère institutionnel des lots visés, lesquels sont déjà construits, aménagés ou réservés à des fins publiques;

CONSIDÉRANT QUE la modification s'inscrit dans la vision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération de Longueuil en matière de consolidation des acquis et de mise en valeur des milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Longueuil a antérieurement modifié le SAD, en 2019, à la demande de la Ville, pour introduire l'affectation multifonctionnelle à même l'affectation industrielle et d'affaires, en bordure du boulevard Clairevue Ouest, pour mieux s'arrimer avec la notion d'entrée de ville à dominante commerciale et de bureaux;

## PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées respectent les orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville, notamment :

- en développant une offre de service de loisirs et de communautaire complète sur l'ensemble du territoire;
- en assurant une offre adéquate en parcs, installations sportives et lieux communautaires;
- en favorisant les lieux d'échanges, de rencontres et les occasions de participation citoyenne;
- en facilitant les déplacements en privilégiant les transports actifs plus efficaces, notamment pour relier des quartiers ou secteurs du territoire;
- en développant des réseaux piétonniers et cyclables complets connectés aux points d'accès de transport en commun structurants et aux villes voisines;

Il est PROPOSÉ par Marc-André Paquette, APPUYÉ par Mathieu Marcil, et RÉSOLU de demander qu'un amendement réglementaire soit apporté au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil afin de modifier les limites de l'aire d'affectation industrielle et d'affaires, de telle sorte qu'une affectation récréation et grand espace vert soit délimitée à l'intérieur de l'emprise électrique, entre la montée Montarville et le boulevard Clairevue Ouest, en incluant le parc Marie-Victorin et ses installations; que l'aire d'affectation multifonctionnelle en bordure du boulevard Clairevue Ouest soit prolongée pour inclure les terrains du siège social d'Hydro-Québec et la garderie existante, et ainsi refléter davantage la réalité territoriale existante de la Ville, et;

D'approuver le document justificatif intitulé « Demande de modification du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil » du 5 mai 2022, préparé par la firme BC2, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Votes pour : 6 (Louise Dion, Mathieu Marcil, Nancy Cormier, Hélène Ringuet, Jérémy Dion Bernard, Marc-André Paquette)

Votes contre : 2 (Vincent Fortier, Louis Mercier)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

### **220517-33 RATIFICATION - MODIFICATION DE CONTRAT AFIN DE PERMETTRE LA SOUS-TRAITANCE POUR LES OPÉRATIONS DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES**

---

Il est PROPOSÉ par Jérémy Dion Bernard, APPUYÉ par Louis Mercier, et RÉSOLU de ratifier la modification du contrat liant la municipalité et Derichebourg Canada Environnement afin de permettre exceptionnellement la sous-traitance des opérations de collecte et transport des matières recyclables, dans le cadre du contrat APP-SP-18-09 Collecte et transport des matières recyclables, et ce, jusqu'à la date de fin du contrat (30 avril 2024).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**220517-34    AUTORISATION - APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX PAR  
UNE FIRME DE SÉCURITÉ PRIVÉE**

Il est PROPOSÉ par Jérémy Dion Bernard, APPUYÉ par Marc-André Paquette, et RÉSOLU d'autoriser l'entreprise Groupe Sûreté inc. à appliquer les divers règlements municipaux de la Ville, dont notamment les règlements suivants :

- Règlement N.21-1 sur les nuisances;
- Règlement SB-2004-21 concernant les nuisances par le bruit et pourvoyant à les supprimer;
- Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme URB-ADM2017;
- Règlement de zonage URB-Z2017;
- Règlement 2017-16 sur le contrôle des animaux;
- Règlement 2021-7 concernant l'utilisation de l'eau potable;
- Règlement P.1-2 sur la paix et le bon ordre dans le territoire de la municipalité; et
- Règlement 2010-4 concernant les parcs;

Et ce, sur demande de la Ville et conformément à l'offre de service du 6 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-35    RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉIMAIRE RELATIVE AUX  
ÉCOSYSTÈMES D'INTÉRÊT AU POURTOUR DU MONT SAINT-BRUNO**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement relatif au Plan d'urbanisme URB-PU2017* est entré en vigueur le 26 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accorde une importance à la préservation des milieux naturels, à l'instar de la Communauté métropolitaine de Montréal qui a adopté, le 28 avril 2022, le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2022-96 concernant les milieux naturels, dans le but d'accélérer la protection et la mise en valeur des milieux naturels du territoire métropolitain, notamment ceux abritant des espèces menacées telles que la rainette faux-grillon de l'Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier son Plan d'urbanisme afin d'initier une réflexion et une démarche scientifique sur la connectivité des écosystèmes d'intérêt ainsi que la caractérisation des ensembles boisés structurants dans le but de revoir certaines limites associées à des écosystèmes d'intérêt au pourtour de l'aire protégée du mont Saint-Bruno et de la Réserve naturelle Tailhandier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut adopter par résolution, en vertu des articles 112 et 112.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A19.1), afin d'interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et le morcellement de lots faits par aliénation pour des parties de son territoire;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Il est PROPOSÉ par Hélène Ringuet, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU que le conseil municipal adopte une résolution de contrôle intérimaire afin de restreindre temporairement les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les démolitions, le déboisement, les opérations de remblais et déblais, les demandes d'opérations cadastrales qui auraient pour effet de créer de nouveaux lots constructibles, sauf pour l'implantation d'un service d'aqueduc ou d'égout dans une rue publique existante faite par la Ville en exécution d'une ordonnance rendue en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, de demandes d'opérations cadastrales nécessitées par une déclaration de copropriété faite en vertu de l'article 1038 du Code civil ou par l'aliénation d'une partie d'immeuble requérant la partition du terrain sur lequel il est situé et sauf pour l'implantation d'un réseau d'électricité, de gaz, de télécommunications ou de câblodistribution ainsi que les opérations cadastrales qui n'ont pas pour effet de créer de nouveaux lots lors d'une opération de remembrement sur un lot existant construit lors de l'entrée en vigueur du RCI, pour la partie du territoire constituée des lots 2 418 855, PTIE 2 418 583, 2 418 660 et 2 420 621 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, tel qu'illustré à l'annexe "A" de la présente résolution et laquelle en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-36 RÉSILIATION - PROMESSE D'ACHAT - PARTIE DU LOT 6 195 911 SITUÉ SUR LA RUE MARIE-VICTORIN (PARC D'AFFAIRES GÉRARD-FILION)**

CONSIDÉRANT QU'une promesse d'achat effectuée par l'entreprise Mobico inc. à la Ville a été entérinée par le conseil municipal le 11 novembre 2019 pour une partie du lot 6 195 911, sis sur la rue Marie-Victorin dans le parc d'affaires Gérard-Filion;

CONSIDÉRANT QUE la promesse d'achat est échue;

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Mathieu Marcil, et RÉSOLU de résilier la promesse effectuée par l'entreprise Mobico inc. à la municipalité entérinée par le conseil municipal le 11 novembre 2019 pour une partie du lot 6 195 911, sis sur la rue Marie-Victorin dans le parc d'affaires Gérard-Filion, de rembourser le dépôt de 10 % versé en garantie par Mobico inc. lors de l'acceptation de la promesse d'achat et d'accorder un délai à Mobico inc. pour négocier, si elle le souhaite, une nouvelle promesse d'achat avec la Ville, notamment aux conditions suivantes :

- La nouvelle promesse d'achat doit être finalisée au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2022, et ce, afin d'être entérinée au plus tard à la séance ordinaire du conseil municipal du 23 août 2022;
- Le prix de vente du terrain devra refléter les valeurs immobilières actuelles, associées aux terrains industriels de la Rive-Sud de Montréal;
- À défaut d'entente avec Mobico inc., la Ville se réserve le droit de retourner en appel de propositions pour vendre le terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**220517-37 APPROBATION - TRANSACTION ET QUITTANCE POUR LE LITIGE  
OPPOSANT LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES ET AL. À LA  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

---

CONSIDÉRANT le règlement hors cour intervenu dans le litige institué en Cour supérieure par *La Capitale assurances générales* et als contre la Ville, lequel a été autorisé par l'assureur en responsabilité civile de la Ville;

Il est PROPOSÉ par Nancy Cormier, APPUYÉ par Marc-André Paquette, et RÉSOLU :

D'approuver la transaction et quittance concernant le règlement hors cour du litige opposant *La Capitale assurances générales et als.* à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, dossier no 505-17-012284-206 de la Cour supérieure;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, la transaction et quittance de même que tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-38 RATIFICATION - PROMESSE DE VENTE - PARTIE DU LOT 5 262 980 DU  
CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉE SUR LA RUE MARIE-VICTORIN**

---

Il est PROPOSÉ par Mathieu Marcil, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de ratifier la promesse de vente par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville au Centre de la petite enfance les contes de fée inc. signée par le directeur général le 4 mai 2022, afin de vendre une partie du lot 5 262 980, d'une superficie approximative de 21 500 pieds carrés, située sur la rue Marie-Victorin, pour un montant de 591 250 \$, et ce, aux conditions mentionnées à ladite promesse de vente;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente ainsi que tout autre document et à poser tout geste nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-39 RATIFICATION - PROMESSE D'ACHAT - PARTIES DES LOTS 2 417 974  
ET 2 451 986 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉES SUR LA RUE  
BEAUMONT EST**

---

Il est PROPOSÉ par Mathieu Marcil, APPUYÉ par Louis Mercier, et RÉSOLU de ratifier la promesse d'achat effectuée par la Ville à 9360-6770 Québec inc., afin d'acquérir une partie des lots 2 417 974 et 2 451 986 du Cadastre du Québec situés sur la rue Beaumont Est, pour la somme de 625 000 \$, et ce, aux conditions mentionnées à ladite promesse d'achat signée par le directeur général le 12 mai 2022;

D'autoriser à cette fin l'utilisation de la réserve de l'excédent de fonctionnement accumulé affecté - Réserve achat de terrain;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse d'achat, ainsi que tout autre document et à poser tout geste nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**220517-40    RATIFICATION - AMENDEMENT À LA PROMESSE D'ACHAT - LOTS  
6 357 582 ET 6 357 583 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉS SUR LE  
BOULEVARD CLAIREVUE OUEST**

---

CONSIDÉRANT la promesse d'achat effectuée par la Ville à 2154-2089 Québec inc. afin d'acquérir les lots 6 357 582 et 6 357 583 du Cadastre du Québec, situés sur le boulevard Clairevue Ouest, laquelle fut ratifiée par le conseil lors de la séance du 22 mars dernier;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 220419-26 adoptée lors de la séance du 19 avril dernier autorisant l'acquisition desdits lots de gré à gré ou par voie d'expropriation pour fins de réserve municipale;

CONSIDÉRANT que la Ville et le propriétaire souhaitent procéder de gré à gré;

Il est PROPOSÉ par Jérémy Dion Bernard, APPUYÉ par Mathieu Marcil, et RÉSOLU de ratifier l'amendement signé par le directeur général le 16 mai 2022, afférent à la promesse d'achat effectuée par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville à 2154-2089 Québec inc. afin d'acquérir les lots 6 357 582 et 6 357 583 du Cadastre du Québec;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse d'achat, ainsi que tout autre document et à poser tout geste nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-41    AUTORISATION - ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE  
D'EXPROPRIATION POUR DES FINS DE RÉSERVE FONCIÈRE  
MUNICIPALE - LOT 2 418 088 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR  
LE CHEMIN DE LA RABASTALIÈRE EST**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a besoin de terrains pour ses besoins futurs municipaux;

CONSIDÉRANT les articles 29.4 et 570 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT les pouvoirs d'expropriation de la Ville;

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jérémy Dion Bernard, et RÉSOLU :

D'acquérir, de gré à gré ou par voie d'expropriation, le lot 2 418 088 du Cadastre du Québec pour des fins de réserve foncière municipale;

De mandater la firme burELLE aux fins des procédures d'expropriation, le cas échéant;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et à poser tout geste nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution;

D'autoriser la greffière à mandater un arpenteur-géomètre, un évaluateur agréé et tout autre professionnel dont les services pourraient être requis;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-42    RATIFICATION - PROMESSE D'ACHAT - LOT 2 418 088 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LE CHEMIN DE LA RABASTALIÈRE EST**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Nancy Cormier, et RÉSOLU de ratifier la promesse d'achat par Les Immeubles ADCM inc. à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, signée par le directeur général le 17 mai 2022, afin de vendre à cette entreprise le lot 2 418 088 du Cadastre du Québec, situé sur le Chemin De La Rabastalière Est, et ce, aux conditions mentionnées à ladite promesse d'achat;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse d'achat, ainsi que tout autre document et à poser tout geste nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Marc-André Paquette quitte les délibérations à 22 h 49.

**220517-43    DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE RÉALISER DES RELEVÉS SONORES EN BORDURE DE LA ROUTE 116**

Il est PROPOSÉ par Louis Mercier, APPUYÉ par Hélène Ringuet, et RÉSOLU de demander au ministère des Transports de réaliser des relevés sonores en bordure de la Route 116, conformément à la Politique sur le bruit routier, dans le cas des zones admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-44    ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES - APP-SP-22-25**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jérémy Dion Bernard, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de marquage de chaussée au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc., pour un montant total de 135 536,76 \$ pour le lot A et de 414 355,12 \$ pour le lot B, pour un total de 549 891,88 \$, incluant les taxes nettes, et ce, pour une durée de trois ans (2022 à 2024) avec deux années d'option de renouvellement (2025-26), le tout selon les prix unitaires soumis et tel qu'il appert de l'appel d'offres public APP-SP-22-25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-45    INVERSION DU STATIONNEMENT AUTORISÉ DU CÔTÉ PAIR AU CÔTÉ IMPAIR DE LA RUE DU SOMMET-TRINITÉ, ENTRE LE CHEMIN DES HIRONDELLES ET LE RANG DES VINGT**

Il est PROPOSÉ par Hélène Ringuet, APPUYÉ par Mathieu Marcil, et RÉSOLU :

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- De déplacer le stationnement autorisé du côté pair au côté impair de la rue du Sommet-Trinité, entre le chemin des Hirondelles et le rang des Vingt;
- D'inverser l'interdiction de stationnement en tout temps du côté impair au côté pair sur la rue du Sommet-Trinité, entre le chemin des Hirondelles et le rang des Vingt; ET
- De refaire le marquage au sol en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Marc-André Paquette reprend son siège à 22 h 51.

**220517-46 IMPLANTATION D'UNE INTERDICTION DE STATIONNEMENT SAUF AVEC VIGNETTES À PROXIMITÉ DE L'INTERSECTION DE LA RUE MONTARVILLE ET DU CHEMIN DE LA RABASTALIÈRE OUEST POUR LES FINS DU MARCHÉ PUBLIC**

---

Il est PROPOSÉ par Jérémy Dion Bernard, APPUYÉ par Louis Mercier, et RÉSOLU d'implanter des interdictions de stationnement sauf avec vignettes à proximité de l'intersection de la rue Montarville et du chemin De La Rabastalière Ouest, afin de permettre aux producteurs du marché public de se stationner durant toute la durée de l'activité à proximité du marché les samedis, et de modifier le *Règlement C. 9-1 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique* à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-47 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX RELATIFS AU PROGRAMME DE RÉFECTION D'AQUEDUC ET DE CHAUSSÉE (PRAC) 2022 - LOT 1- APP-SP-22-33/GEN-2022-01**

---

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jérémy Dion Bernard, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de travaux relatifs au programme de réfection et de chaussée (PRAC) 2022 - Lot 1, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Les Entreprises Michaudville inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant de 2 506 550,88 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-22-33/GEN-2022-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-48 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX RELATIFS AU PROGRAMME DE RESURFAÇAGE 2022 -APP-SP-22-26 / GEN-2022-04**

---

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jérémy Dion Bernard, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de travaux relatifs au programme de resurfaçage 2022, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Les Pavages Ultra inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant de 690 909,61 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-22-26/GEN-2022-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Le conseiller Mathieu Marcil quitte les délibérations à 22 h 53 et reprend son siège à 22 h 55.

**220517-49    ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION  
TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUT 2022 - APP-SP-22-07/GEN-2022-  
20**

---

Il est PROPOSÉ par Jérémy Dion Bernard, APPUYÉ par Marc-André Paquette, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de nettoyage et d'inspection télévisée de conduites d'égout, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Can-Explore inc., le tout selon les prix unitaires soumis, pour un montant de 164 305,44 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-22-07/GEN-2022-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-50    ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIERIE POUR UNE PRESTATION D'UN INGÉNIEUR CHARGÉ DE  
PROJETS - OS-GEN-2022-25**

---

Il est PROPOSÉ par Marc-André Paquette, APPUYÉ par Jérémy Dion Bernard, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de services professionnels pour la prestation d'un ingénieur chargé de projets, au seul soumissionnaire, lequel est conforme et lequel a obtenu une note globale satisfaisante, à savoir Les Services EXP, selon les prix unitaires soumis, pour un montant de 212 599,69 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-22-16 / OS-GEN-2022-25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-51    ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX POUR L'AJOUT DE FEUX  
DE CIRCULATION AUX INTERSECTIONS MARIE-VICTORIN/CLAIREVUE  
ET MARIE-VICTORIN/SORTIE DE L'AUTOROUTE 30 - APP-SP-22-08 /  
GEN-2021-03**

---

Il est PROPOSÉ par Nancy Cormier, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adjuger la phase 1 sans condition, et la phase 2 conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du règlement d'emprunt 2022-26, du contrat de travaux pour l'ajout de feux de circulation aux intersections Marie-Victorin/Clairevue et Marie-Victorin/sortie de l'autoroute 30, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir 175784 Canada inc. (Bricon), selon les prix unitaires soumis, pour un montant de 4 931 342,93 \$ pour la phase 1 et 2 057 573,06 \$ pour la phase 2 respectivement, pour un total de 6 988 915,98 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert à la soumission de l'entreprise pour l'appel d'offres APP-SP-22-08 / GEN-2021-03 et de la répartition des prix de soumission par phase préparée par la Direction du génie.

Votes pour : 7 (Louise Dion, Mathieu Marcil, Nancy Cormier, Louis Mercier, Hélène Ringuet, Jérémy Dion Bernard, Marc-André Paquette)

Vote contre : 1 (Vincent Fortier)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**220517-52 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT (2022-25) MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-26 RELATIF AU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE - MÉTHODE D'UTILISATION DE L'EXCÉDENT D'ACTIF DANS LE VOLET ACTUEL**

---

La conseillère Louise Dion donne avis de motion d'un projet de règlement (2022-25) modifiant le *Règlement 2019-26 relatif au régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville* et abrogeant le *Règlement 2012-6 relatif au régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville* afin de préciser la méthode d'utilisation de l'excédent d'actif dans le volet actuel, et en fait la présentation et le dépôt.

**220517-53 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT (2022-26) DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE MARIE-VICTORIN ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT**

---

La conseillère Nancy Cormier donne avis de motion d'un projet de règlement décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue Marie-Victorin, entre les bretelles d'entrée et sortie de l'autoroute 30 et la rue Parent, et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût, et en fait la présentation et le dépôt.

**220517-54 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT (2022-27) MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-4 CONCERNANT LES PARCS AFIN D'INTERDIRE LA CIRCULATION À BICYCLETTE DE TOUT TYPE AU PARC SOMMET-TRINITÉ**

---

La conseillère Hélène Ringuet donne avis de motion d'un projet de règlement (2022-27) modifiant le *Règlement 2010-4 concernant les parcs* afin d'interdire la circulation à bicyclette de tout type au parc Sommet-Trinité, et en fait la présentation et le dépôt.

**220517-55 PROLONGEMENT DE LA SÉANCE APRÈS 23 H**

---

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jérémy Dion Bernard, et RÉSOLU de prolonger la séance au-delà de 23 h afin de traiter tous les points de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-56 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT (URB-ADM2017-006) MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME URB-ADM2017-PROGRAMME DE RESTAURATION PATRIMONIALE ET DÉFINITIONS**

---

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un projet de règlement URB-ADM2017-006 modifiant le *Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme URB-ADM-2017* afin de clarifier les renseignements concernant le programme d'aide à la restauration patrimoniale, d'ajouter la définition de gabion et de modifier la définition d'un garage attenant, et en fait la présentation et le dépôt.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**220517-57 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT URB-ADM2017-006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME URB-ADM2017 - PROGRAMME DE RESTAURATION PATRIMONIALE ET DÉFINITIONS**

---

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU :

- D'adopter le *Projet de règlement URB-ADM2017-006 modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme URB-ADM2017 afin de clarifier les renseignements concernant le programme d'aide à la restauration patrimoniale, d'ajouter la définition de gabion et de modifier la définition d'un garage attenant*, tel que présenté, avec dispense de lecture;
- De déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-58 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT (URB-PU2017-013) MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME URB-PU2017 - REVOIR LA DÉLIMITATION DES ÉCOSYSTÈMES D'INTÉRÊT AU POURTOUR DU MONT SAINT-BRUNO**

---

La conseillère Hélène Ringuet donne avis de motion d'un projet de règlement modifiant le *Règlement relatif au Plan d'urbanisme URB-PU2017* afin de modifier les cartes 2, 4, 6, 9, 12, 14, 17 pour revoir la délimitation des écosystèmes d'intérêt au pourtour du mont Saint-Bruno, et en fait la présentation et le dépôt.

**220517-59 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT URB-PU2017-013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME URB-PU2017 - REVOIR LA DÉLIMITATION DES ÉCOSYSTÈMES D'INTÉRÊT AU POURTOUR DU MONT SAINT-BRUNO**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier son Plan d'urbanisme afin d'initier une réflexion sur la connectivité des écosystèmes d'intérêt ainsi que la caractérisation des ensembles boisés structurants dans le but de revoir certaines limites associées à des écosystèmes d'intérêt au pourtour de l'aire protégée du mont Saint-Bruno et de la Réserve naturelle Tailhandier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite initier une démarche scientifique qui s'appuie sur des études dans des zones boisées ou en friches présentant un potentiel de reboisement, en lien avec la connectivité de la faune et la flore qui se déploient au pourtour du mont Saint-Bruno;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend adopter un Règlement de contrôle intérimaire afin de procéder à une réflexion sur la connectivité des écosystèmes et de caractérisation des ensembles boisés structurants pour établir de nouvelles limites dans le cadre de l'identification des écosystèmes d'intérêt au pourtour du mont Saint-Bruno;

Il est PROPOSÉ par Hélène Ringuet, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adopter le *Projet de règlement URB-PU2017-013 modifiant le Règlement relatif au Plan d'urbanisme URB-PU2017 afin de modifier les cartes 2, 4, 6, 9, 12, 14, 17 pour revoir la délimitation des écosystèmes d'intérêt au pourtour du mont Saint-Bruno*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**220517-60 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE SUR LES ÉCOSYSTÈMES D'INTÉRÊT AU POURTOUR DU MONT SAINT-BRUNO URB-RCI2022-001**

---

La conseillère Hélène Ringuet donne avis de motion d'un projet de règlement de contrôle intérimaire sur les écosystèmes d'intérêt au pourtour du mont Saint-Bruno URB-RCI2022-001, et en fait la présentation et le dépôt.

Ceci afin de restreindre temporairement les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les démolitions, le déboisement, les opérations de remblais et déblais, les demandes d'opérations cadastrales qui auraient pour effet de créer de nouveaux lots constructibles, sauf pour l'implantation d'un service d'aqueduc ou d'égout dans une rue publique existante faite par la Ville en exécution d'une ordonnance rendue en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, demandes d'opérations cadastrales nécessitées par une déclaration de copropriété faite en vertu de l'article 1038 du Code civil ou par l'aliénation d'une partie d'immeuble requérant la partition du terrain sur lequel il est situé et sauf pour l'implantation d'un réseau d'électricité, de gaz, de télécommunications ou de câblodistribution ainsi que les opérations cadastrales qui n'ont pas pour effet de créer de nouveaux lots lors d'une opération de remembrement sur un lot existant construit lors de l'entrée en vigueur du RCI, pour la partie du territoire constituée des lots 2 418 855, PTIE 2 418 583, 2 418 660 et 2 420 621 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly.

Ce règlement de contrôle intérimaire est présenté dans le cadre d'une période de réflexion sur la connectivité des écosystèmes et de caractérisation des ensembles boisés structurants nécessaires à la modification du Plan d'urbanisme en vigueur quant aux limites des écosystèmes d'intérêt au pourtour du mont Saint-Bruno, sans compromettre le potentiel du secteur par la réalisation de projets immobiliers qui ne répondrait pas aux orientations qui seraient finalement définies par le conseil municipal, considérant que la richesse écologique présente dans l'aire protégée du mont Saint-Bruno ainsi que de la réserve naturelle Tailhandier, en plus de participer au maintien de la biodiversité sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et de la région.

**220517-61 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (URB-Z2017-050) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE HA-604 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE HA-500**

---

Le conseiller Mathieu Marcil donne avis de motion d'un premier projet de règlement (URB-Z2017-050) modifiant le *Règlement de zonage URB-Z2017* afin d'agrandir la zone HA-604 à même une partie de la zone HA-500, et en fait la présentation et le dépôt.

**220517-62 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-050 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE HA-604 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE HA-500**

---

Il est PROPOSÉ par Mathieu Marcil, APPUYÉ par Jérémy Dion Bernard, et RÉSOLU :

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- D'adopter le *Premier projet de règlement URB-Z2017-050 modifiant le Règlement URB-Z2017 afin d'agrandir la zone HA-604 à même une partie de la zone HA-500*, tel que présenté, avec dispense de lecture;
- De déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement.

Votes pour : 7 (Louise Dion, Mathieu Marcil, Nancy Cormier, Louis Mercier, Hélène Ringuet, Jérémy Dion Bernard, Marc-André Paquette)

Vote contre : 1 (Vincent Fortier)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**220517-63 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-044 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN D'ENCADRER LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS DANS LES QUARTIERS RÉSIDENTIELS HOMOGENES**

---

Il est PROPOSÉ par Jérémy Dion Bernard, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adopter le *Second projet de règlement URB-Z2017-044 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'encadrer la hauteur des bâtiments dans les quartiers résidentiels homogènes*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-64 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-045-A MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 - RÉVISER LES TYPOLOGIES RÉSIDENTIELLES DANS CERTAINES ZONES RÉSIDENTIELLES AUTOUR DU CENTRE-VILLE**

---

Il est PROPOSÉ par Jérémy Dion Bernard, APPUYÉ par Nancy Cormier, et RÉSOLU d'adopter le *Second projet de règlement URB-Z2017-045-A modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin de réviser les typologies résidentielles multifamiliales (HC) permises dans certaines zones en plus de regrouper certaines typologies résidentielles dans des zones homogènes à même les zones existantes au pourtour du centre-ville et ailleurs sur le territoire*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

Votes pour : 7 (Louise Dion, Mathieu Marcil, Nancy Cormier, Louis Mercier, Hélène Ringuet, Jérémy Dion Bernard, Marc-André Paquette)

Vote contre: 1 (Vincent Fortier)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**220517-65 ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-045-B MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN DE CRÉER LA ZONE HA-421 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE HC-428**

---

Il est PROPOSÉ par Jérémy Dion Bernard, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-Z2017-045-B modifiant le Règlement URB-Z2017 afin de créer la zone HA-421 à même une partie de la zone HC-428*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Votes pour : 7 (Louise Dion, Mathieu Marcil, Nancy Cormier, Louis Mercier, Hélène Ringuet, Jérémy Dion Bernard, Marc-André Paquette)  
Vote contre: 1 (Vincent Fortier)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Louis Mercier quitte les délibérations à 23 h 46 et reprend son siège à 23 h 48.

**220517-66 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-048 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 - RÉVISER LES HAUTEURS MINIMALES ET MAXIMALES PERMISES - BÂTIMENT PRINCIPAL - ZONES MH ET MC (PPU - CENTRE-VILLE)**

---

Il est PROPOSÉ par Jérémy Dion Bernard, APPUYÉ par Marc-André Paquette, et RÉSOLU d'adopter le *Second projet de règlement URB-Z2017-048 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin de réviser les hauteurs minimales et maximales permises pour un bâtiment principal dans les zones MH et MC situées à l'intérieur du périmètre du PPU - Secteur centre-ville*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

Votes pour : 7 (Louise Dion, Mathieu Marcil, Nancy Cormier, Louis Mercier, Hélène Ringuet, Jérémy Dion Bernard, Marc-André Paquette)  
Vote contre: 1 (Vincent Fortier)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**220517-67 ADOPTION DU RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME URB-CCU2022**

---

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Louis Mercier, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme URB-CCU2022*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-68 ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-PU2017-011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME URB-PU2017 AFIN DE REMPLACER L'AFFECTATION RÉSIDENIELLE DU LOT 2 418 063 ET DE REVOIR DES DENSITÉS**

---

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jérémy Dion Bernard, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-PU2017-011 modifiant le Règlement relatif au Plan d'urbanisme URB-PU2017 afin de remplacer l'affectation résidentielle du lot 2 418 063 (Club de curling) pour l'intégrer à l'affectation communautaire du parc Rabastalière et de réviser et mettre à jour les densités sur les terrains vacants à potentiel de développement résidentiel ainsi que ceux dont le développement est complété*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**220517-69 ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-042 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX PISCINES RÉSIDEN-  
TIELLES**

---

Il est PROPOSÉ par Jérémy Dion Bernard, APPUYÉ par Marc-André Paquette, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-Z2017-042 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin de modifier les normes relatives aux piscines résidentielles*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-70 ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-043 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX INSTALLATIONS POUR LA CONSOMMATION DE NOURRITURE OU DE BOISSON POUR UN COMMERCE DE RESTAURATION (C3)**

---

Il est PROPOSÉ par Jérémy Dion Bernard, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-Z2017-043 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin de modifier les normes relatives aux installations pour la consommation de nourriture ou de boisson pour un commerce de restauration (C3) (terrasse)*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-71 ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-046 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN DE REMPLACER LES NORMES RELATIVES AUX VENTES-DÉBARRAS**

---

Il est PROPOSÉ par Jérémy Dion Bernard, APPUYÉ par Marc-André Paquette, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-Z2017-046 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin de remplacer les normes relatives aux ventes-débarras*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-72 ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-L2017-001 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT URB-L2017 - REMPLACER LA MÉTHODE DE CALCUL DE LA VALEUR D'UN SITE ET AUGMENTER LA LONGUEUR D'UNE RUE EN CUL-DE-SAC**

---

Il est PROPOSÉ par Jérémy Dion Bernard, APPUYÉ par Marc-André Paquette, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-L2017-001 modifiant le Règlement de lotissement URB-L2017 afin de remplacer la méthode de calcul pour déterminer la valeur d'un site pour la contribution en argent aux fins de parc, terrains de jeux ou d'espaces naturels, d'augmenter la longueur maximale d'une rue sans issue de type « cul-de-sac » et de réduire l'emprise d'un cercle de virage*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**220517-73 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT C. 9-2A RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS AFIN D'AJOUTER ET DE MODIFIER DES INTERDICTIONS DE CIRCULATION**

---

Il est PROPOSÉ par Marc-André Paquette, APPUYÉ par Jérémy Dion Bernard, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2022-20 modifiant le Règlement C.9-2A relatif à la circulation de camions ou de véhicules outils afin d'ajouter et de modifier des interdictions de circulation sur certains tronçons de rue ou sur certaines voies de circulation*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-74 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT C. 9-1 SUR LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AFIN D'AUTORISER LE JEU LIBRE DANS CERTAINES RUES ET D'Y RÉDUIRE LA VITESSE À 30 KM/H**

---

Il est PROPOSÉ par Jérémy Dion Bernard, APPUYÉ par Nancy Cormier, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2022-21 modifiant le Règlement C. 9-1 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'autoriser le jeu libre dans certaines rues et d'y réduire la vitesse à 30 km/h*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220517-75 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-24 DÉCRÉTANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

---

Il est PROPOSÉ par Jérémy Dion Bernard, APPUYÉ par Marc-André Paquette, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2022-24 décrétant l'augmentation du fonds de roulement*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 21 AVRIL 2022**

---

Aucun.

**SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 19 MAI 2022**

---

Le maire Ludovic Grisé Farand informe les membres du conseil de la position qu'il entend prendre sur les sujets de la prochaine séance d'agglomération du 19 mai 2022;

Aucune orientation n'est donnée au maire par les membres du conseil relativement à ces mêmes sujets.

**AFFAIRES NOUVELLES / VARIA**

---

Aucune.



**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

La conseillère Louise Dion quitte les délibérations à 00 h 06 et reprend son siège à 00 h 07.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Points de différence entre un logement social et un logement abordable et demande de participation aux discussions de la présidente du Paillasson;
- Remerciements des citoyens de la rue du Mont à l'égard de l'obtention d'une dérogation mineure / Suggestion de deux séances du conseil par mois;
- Suivi du dossier du champ de tir.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Jérémy Dion Bernard, APPUYÉ par Nancy Cormier, et RÉSOLU de déclarer la levée de la séance à 00 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

La greffière,

\_\_\_\_\_  
Ludovic Grisé Farand

\_\_\_\_\_  
Sarah Giguère